



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4512 - Insertion sociale

Proposition d'attribution d'une subvention au titre de l'insertion sociale pour 2016.

Rapport n° CP/2016/619

Service gestionnaire :

G31012 - Unité Prévention des exclusions et logement

Résumé :

Le Département du Bas Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour la mise en œuvre d'actions d'insertion parmi lesquelles des ateliers Passerelles. Le présent rapport porte sur le financement de l'atelier Passerelle porté par CARITAS à Strasbourg. Dans le cadre des Assises de l'engagement et de la politique départementale d'insertion, CARITAS propose d'intégrer à cet atelier une action permettant de développer l'intervention de bénévoles pour agir sur l'apprentissage du français. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à CARITAS une subvention de 10 000 € pour tenir compte de cette évolution.

Afin de permettre aux allocataires du RSA de s'insérer socialement et de faciliter l'accès à l'emploi, le Département du Bas-Rhin soutient les opérateurs d'insertion sociale en application de l'article L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L.263-1 du Code de l'action sociale et des familles relatifs au programme départemental de l'insertion et à l'octroi de subventions pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

Pour répondre aux besoins de formation et d'accompagnement de ce public, la Fédération de Charité - Caritas Alsace, propose une évolution des activités de l'atelier Passerelles dont il assure la responsabilité, à travers la mise en œuvre de sessions collectives à visée linguistique et l'intervention de bénévoles du réseau CARITAS pour approfondir l'apprentissage de la langue. Ces activités permettent donc d'intervenir sur les problématiques linguistiques tout en encourageant le bénévolat.

1) Fonctionnement et modalités de mise en œuvre de l'atelier Passerelle.

Le cahier des charges des ateliers Passerelles, approuvé par la Commission Permanente le 7 avril 2014 (n° de délibération CP/2014/292), fixe le cadre des interventions des interventions en faveur des bénéficiaires du RSA, éloignés de l'emploi. Dans ce cadre, l'atelier Passerelle de CARITAS permettra :

- De mener des ateliers collectifs pour l'apprentissage de la langue :

Deux groupes de huit allocataires du RSA dont l'insertion sociale et/ou professionnelle est freinée du fait de difficultés dans la pratique de la langue française seraient constitués. Le temps consacré à l'apprentissage des codes culturels et à la langue française s'élèverait à 10h sur 12 semaines (soit 120h de formation) avec un animateur-formateur qualifié en français langue d'intégration pour :

- La présentation et le développement des codes sociaux français (présentation, aptitude à s'exprimer, ponctualité, initiative, organisation...)
 - La mise en exergue des compétences psycho-sociale (savoir-être) nécessaires à l'exercice d'une activité bénévole ou salariée.
- De réaliser un accompagnement personnalisé par des bénévoles :

Chaque participant bénéficierait de rencontres avec un bénévole « parrain » de Caritas Alsace pour des moments d'échanges en français afin de densifier l'apprentissage et de mettre l'apprenant en situation, autour de préoccupations quotidiennes.

2) Evaluation et poursuite de l'expérimentation

En accord avec CARITAS, il est proposé de décider de fixer un objectif de résultat : la moitié des participants de l'atelier devront trouver en trois mois une activité bénévole ou rémunérée dans une association ou entreprise d'insertion. L'atteinte de cet objectif devra être vérifiée, avant déploiement de l'action sur une échelle plus large avec l'appui de crédits du FSE.

Cette action s'adresse à 16 personnes, durant 3 mois.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à CARITAS une subvention de 10 000€ pour l'atelier Passerelle.

Le présent rapport a été soumis pour avis à la commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg le 13 octobre 2016 et pour information à la commission thématique Emploi-Insertion-Logement le 20 octobre.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30758	017-6574-561	629 272,00 €	161 475,60 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide attribuer à la CARITAS ALSACE-Fédération de Charité une subvention de 10 000€ pour la mise en œuvre d'un projet expérimental d'atelier dédié à l'engagement civique ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et CARITAS ALSACE, Fédération de Charité, tel qu'annexé à la délibération ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY